

Conseil des Territoires est par essence un corps exécutif, tout en demandant qu'on en fasse une assemblée législative.

Le député de Brandon-Souris nous a parlé des débuts de sa province et de la population de cette dernière, au moment de son accession au statut provincial; il parlait non seulement comme ancien titulaire du ministère en cause, mais à titre de Manitobain. Il a exposé la politique d'expansion des conservateurs à l'aube de notre histoire et parlé de chemin de fer.

Comme je suis originaire de la Colombie-Britannique, je juge de la chose sous un angle quelque peu différent, car l'accession de la Colombie-Britannique au statut de province n'a pas été comparable à celle du Manitoba. Nous étions une colonie de la Couronne, conformément à la situation remontant, comme il l'a dit, à l'époque de George III. Le gouvernement colonial de l'époque, ou l'exécutif de fait, avait le pouvoir d'établir des impôts sans être assujéti à l'exercice normal du pouvoir de veto d'une assemblée législative.

Si j'ai bonne mémoire, la Colombie-Britannique comptait environ 10,000 habitants au moment de son entrée dans la Confédération d'alors, en 1871. Les chiffres en avaient été remaniés, sauf erreur, de façon à ce qu'un plus grand nombre de représentants que ne l'auraient normalement permis les circonstances puissent être délégués au Parlement. J'aimerais que le député du Yukon songe qu'au moment où la Colombie-Britannique était une colonie, même si la Couronne avait un droit de veto, la province dépendait néanmoins entièrement des impôts provenant de sa population clairsemée.

J'admire l'imagination prophétique d'hommes tels que sir John A. Macdonald qui ont créé la Confédération, mais j'affirme—et j'espère avoir raison—que les conservateurs se faisaient de l'expansion une idée fort différente de celle que nous avons aujourd'hui relativement au Nord canadien. Les conservateurs ont allégrement employé l'autorité fédérale pour entreprendre la construction d'un chemin de fer. Ils ont ensuite laissé échapper étourdiment les fruits de leur entreprise. En d'autres termes, ils ont chargé une société privée d'exécuter la volonté du Parlement, et par conséquent cette exploitation a, dans une très grande mesure, profité aux entrepreneurs au lieu d'aider l'expansion réelle du Canada.

Il y a eu quelque discussion à la Chambre au sujet du financement du déficit. Voilà où mes principes fondamentaux diffèrent de ceux du député du Yukon. J'espère qu'on assurera une expansion coordonnée, planifiée et constante du Nord, à l'aide de nos ressources

nationales. J'ajouterais que, pour ma part, les bénéficiaires de cette mise de fonds dont a parlé le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales devraient surtout favoriser le bien-être des Territoires du Nord-Ouest. En d'autres termes, je dirais que les contribuables du reste du Canada profiteront indirectement de l'expansion du Nord. Les contribuables du reste du pays ne devraient toucher directement que le montant de leur mise de fonds initiale nécessaire, au cours de cette période, au financement du déficit. Si, par hasard, les bénéficiaires retirés de l'exploitation du Nord accusaient un excédent avant que les habitants de cette région ne jouissent des droits et des responsabilités inhérents à un gouvernement provincial, au sens où nous l'entendons dans d'autres parties du pays, j'espère que cet excédent sera placé dans un fonds de fiducie au nom des habitants des Territoires du Nord-Ouest et qu'il leur sera remis pour leur expansion future. J'espère que ces fonds leur seront remis quand les Territoires atteindront le plein statut de province au sein de la Confédération, comme nous l'espérons tous.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, je crois que c'est un autre de ces débats qui se déroulent dans la sérénité. C'est tout à fait édifiant pour les nouveaux députés de cette Chambre.

Si je participe au débat, c'est un peu à titre de Canadien qui veut tendre la main, un Canadien de l'Est qui veut tendre la main à un Canadien du Nord, pour qu'ensemble on puisse développer une plus grande prospérité.

Ce n'est pas tous les jours que j'admire l'honorable député de Yukon (M. Nielsen), —je l'aime moins quand il agit comme grand justicier intransigeant—mais je crois que le raisonnement qu'il nous a fait hier et aujourd'hui au sujet du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest est lumineux et instructif.

Je dois dire que je partage ses vues sur presque tous les points qu'il a énoncés, de même que ceux de l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) qui nous a apporté des éléments tout à fait constructifs.

Je crois, monsieur le président, que ce que le ministre nous a dit, il y a quelque temps, quand nous discutons d'un projet de loi semblable, alors que nous avons étudié, en septembre, les résultats de l'enquête menée par la Commission Carrothers, qu'il serait temps que la Chambre se donne des objectifs.

Je crois qu'après que nous aurons examiné le résultat de cette enquête Carrothers, il serait temps que nous songions à donner aux